
HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°42/2020

Objet : travaux route de l'Eglise, route du Chef-lieu

LE MAIRE

Vu la demande des entreprises EUROVIA, PORCHERON et Energie et Services de Seyssel pour des travaux d'enfouissement des réseaux secs et création de trottoirs ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

Du 12/10/2020 au 31/10/2020 inclus, la circulation sera alternée sur la route de Doucy (RD 176) au niveau du carrefour avec la route de l'Eglise.

La circulation sera également perturbée sur la route de l'Eglise et sur la route du Chef-lieu au croisement avec la route de l'Eglise.

Article 2

Les entreprises chargées des travaux mettront en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 09/10/2020

Pour le Maire, l'Adjointe

Marie-Odile DUBOIS

